

**PROCES VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 FEVRIER 2023**

Date de convocation : 6 février 2023

Affiché le : **20 MAR. 2023**

Présents :

Messieurs Hubert DUFFNER, Mario GANDELIN, Bernard GAY, François JOUVANCEAU, Jean-Yves LANNEAU, Alain MOUILLOT, Luc THURA.

Mesdames Anne-Marie BADIN, Sylvie GIRARD, Aurélia PERRIN, Laura PETIT DIT DARIEL, Agnès SUILLOT, Sylvie TISSERAND.

Absent(s) excusé(s) : Claudine BOUVET (pouvoir donné à Sylvie TISSERAND), Olivier PETIT (pouvoir donné à Jean-Yves LANNEAU).

Secrétaire de séance : Anne-Marie BADIN

○ **Approbation du procès-verbal du 16/12/2022**

Approuvé à l'unanimité

○ **Délibération au dossier n° 01/2023 : Rapporteur M. le Maire**

Objet : SICOPAL – Adhésion du Sivos des Lacs

Décision : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion du Sivos des Lacs au SICOPAL.

○ **Délibération au dossier n° 02/2023 : Rapporteur M. le Maire et Bernard GAY**

Objet : Tarifs nettoyage salle des fêtes

Exposé : M. le Maire et Bernard GAY exposent à l'assemblée que les coûts d'énergie ont été maîtrisés par rapport au BP 2022, même si ceux-ci ont augmenté par rapport à l'année 2021. D'après l'estimation du Sidec, 2023 s'annonce encore en plus forte hausse à consommation égale. Les communes comme Courlaoux ayant moins de 2 millions d'euros en dépenses de fonctionnement et plus de 10 salariés auront une augmentation de 35% en électricité. Pour l'éclairage public une hausse de 40% est annoncée ou stabilisée compte tenu des travaux effectués (passage en LED et extinction des lampadaires). Un dispositif spécial appelé amortisseur sera mis en place par l'état à compter du 01/01/2023, mais opérationnel auprès des fournisseurs d'énergie en avril, mai voir en septembre, le décret n'étant pas encore publié. La commune paiera les coûts réels et une régularisation sera effectuée d'ici la fin de l'année 2023. Une prévision électricité sera portée au BP 2023 pour 45 000 € contre 16 000 € en 2022.

En ce qui concerne le gaz les tarifs seront maintenus grâce au contrat groupe et aux économies déjà réalisées en 2022.

De plus suite au départ de l'agent communal en charge du nettoyage, M. le Maire a demandé un devis à l'entreprise DUBOIS nettoyage pour une prestation après chaque location de la salle polyvalente pour un montant de 130.00 €.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les prix de location des 2 salles compte tenu de l'augmentation des coûts des énergies et des coûts de nettoyage.

Débat : M. le Maire donne lecture des différents tarifs de la salle polyvalente et de la salle Marcel Gauthier et demande aux Conseillers de se prononcer sur les propositions d'augmentation des tarifs de location et de répercuter tout ou partie des coûts des énergies et du ménage aux particuliers, aux associations et aux entreprises. Un large débat s'instaure au sein du conseil.

Décision : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de répercuter le coût du ménage dans les tarifs de location des salles et une partie de l'augmentation des énergies pour les particuliers, les associations et les entreprises. Les tarifs seront appliqués à partir du 14/02/2023 pour les locations à venir, comme indiqués dans le tableau ci-dessous. Les dossiers de locations 2023 retournés complets avant cette date conservent l'ancienne tarification. Il valide le devis de l'entreprise DUBOIS.

RESIDENTS DE COURLAOUX				
PARTICULIERS - ASSOCIATIONS - ENTREPRISES				
Type de location		Salle des Fêtes polyvalente		Salle Marcel Gauthier ⁽⁵⁾ Réunions - Cérémonies
		Petite salle et cuisine	Grande salle ⁽⁴⁾ inclus petite salle et cuisine (ménage inclus)	
Journée en semaine ⁽¹⁾	Réunions professionnelles	150 €	320 €	90 €
	Manifestations festives	-	550 € + ménage par entreprise	-
Week-end et jours fériés ⁽²⁾	Résidents particuliers	230 €	450 €	120 €
	Jour supplémentaire d'un week-end ou jour férié	-	120 €	-
	Associations Communales ⁽⁶⁾	-	320 €	120 €
Réception après Obsèques <i>(uniquement pour les habitant de Courlaoux)</i>		-		Gratuit (ménage à la charge l'utilisateur)

UTILISATEURS EXTERIEURS				
Résidents du périmètre d'ECLA				
PARTICULIERS - ASSOCIATIONS - ENTREPRISES				
Type de location		Salle des Fêtes polyvalente		Salle Marcel Gauthier ⁽⁵⁾ Réunions
		Petite salle et cuisine	Grande salle ⁽⁴⁾ inclus petite salle et cuisine (ménage inclus)	
Journée en semaine		230 €	430 €	120 €
Week-end et jours fériés		340 €	550 €	-
Jour supplémentaire d'un week-end ou jour férié		-	120 €	-

Options de ménage réalisé par la collectivité :

"Ménage salle des fêtes polyvalente" : 130 € ⁽⁴⁾

"Ménage salle Marcel Gauthier" : 60 € ⁽⁵⁾

○ Demande subvention « Fonds Verts » : Rapporteur M. Bernard GAY

Exposé : En ce qui concerne les demandes de subventions, tous les dossiers pour l'éclairage LED de la salle polyvalente et salle Marcel Gauthier, l'éclairage public déposés avant le 31/12/2022, sont déclarés complets mais sans aucune connaissance des taux accordés. En ce qui concerne la subvention « Fonds Verts » pour le dossier pose de panneaux photovoltaïques, nous avons reçu une circulaire

indiquant que la DSIL et la DETR étaient cumulables avec les fonds verts. Suite à cette information, un dossier ayant été déposé avant le 31/12/2022 comme demandé nous avons appelé les services de la Préfecture. Ce service indique que M. le Préfet a confié la gestion de ces dossiers à la DDT et que les aides ne sont pas cumulables. Après contact avec la DDT, ce dossier ne peut être instruit qu'après une étude thermique du bâtiment communal.

Décision : Le Conseil Municipal fera réaliser une étude thermique sur le bâtiment concerné.

○ Délibération au dossier n° 03/2023 : Rapporteur M. le Maire

Objet : SIDEC DU Jura – Adhésion au service de Conseil en Energie Partagée (CEP)

Exposé : M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est souhaitable d'avoir ce conseil en énergie partagée pour nous permettre de faire des choix en matière d'énergie sur notre patrimoine bâti et éclairage public. L'objectif de ce service est de nous faire une étude portant sur l'analyse des factures, du suivi des consommations afin de prendre des mesures pour réduire les consommations énergétiques. L'entreprise Molin interviendra sur les centrales d'air et autres ainsi que le SIDEC. L'adhésion par le SIDEC à ce service s'élèvera à 1 143.00 € par an durant 3 ans.

Décision : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion au Conseil en Energie Partagée (CEP) avec le SIDEC du Jura.

○ Délibération au dossier n° 04/2023 : Rapporteur M. le Maire

Objet : Etude thermique du bâtiment Mairie – Salle polyvalente

Exposé : M. le Maire suggère au Conseil Municipal de faire une étude thermique sur le bâtiment Mairie -Salle polyvalente pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de ce bâtiment. En effet, suite à l'étude demandée au Sidec, maître d'œuvre du bâtiment et pour cause, à la construction du groupe scolaire l'option de pouvoir en installer sur ce bâtiment n'a pas été retenue et la structure n'a pas été renforcée. Donc un transfert est nécessaire sur le bâtiment Mairie-Salle polyvalente. Mais nous devons obligatoirement réaliser une étude thermique. Le SIDEC sera chargé de cette étude.

Décision : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision de réaliser une étude thermique sur le bâtiment Mairie – Salle polyvalente.

○ Informations diverses

M. le Maire informe le Conseil Municipal sur les points suivants :

- Embauche d'un employé communal à compter du 13/02/2023,
- Informations sur les résultats 2022 : fonctionnement : + 244 223.00 €, investissement : - 16 418.00 € (subventions non reçues).
- Reprise des concessions dans le cimetière : Dans l'ancien cimetière, il a été constaté qu'un nombre important de concessions ont été abandonnées et de ce fait les monuments ou les pierres tombales laissées dans un état de délabrement avancé. La mairie a donc décidé de lancer une procédure de reprise de ces concessions abandonnées, ceci se fera dans le cadre de la législation en vigueur.
- Vitesse Nilly : M. le Maire a rencontré les services du Conseil Départemental et d'ECLA pour une étude.
- Coin nature : M. Mario GANDELIN informe qu'une réunion aura lieu d'ici fin février 2023 afin de finaliser le parcours santé prévu au BP 2023, de prendre en compte les nouvelles propositions. M. Bernard GAY informe que les demandes de subventions à la région ont été faites en 2021 et qu'une partie des travaux ont été réalisés. Il faut donc finaliser ce dossier.
- M. Mario GANDELIN s'est rendu avec M. le Maire à une réunion mobilité à ECLA sur les déplacements doux, voie verte. Vingt vélos électriques ont été achetés par ECLA. Ils seront mis à la location pour 6 mois moyennant un prix de 250 €. ECLA souhaite que les employeurs prennent 50% à leur charge pour les trajets domicile-travail.

- Suite au départ de 2 personnes (E. Gauthier, A. Monnier). M. Antonin BONIN a été embauché à raison de 20h hebdomadaires pour assurer la cantine et l'accompagnement dans le bus scolaire matin et soir. M. le Maire a demandé un devis à l'entreprise DUBOIS pour assurer la partie ménage effectuée auparavant par les 2 personnes parties.
- Panneaux photovoltaïques au centre d'enfouissement : SEM : une réflexion pour une participation de la commune sera émise lors d'un prochain conseil. Sur le principe, le Conseil Municipal donne un avis favorable étant donné que la commune percevra une taxe foncière et ainsi avoir un droit de regard.
- SIAAL : une campagne de dératisation sera organisée prochainement sur le domaine public. Les modalités pratiques feront l'objet de précisions ultérieurement.
- M. Hubert DUFFNER : demande quand seront nettoyées les tuiles sur le petit toit de l'église qui abrite la sacristie. Réponse : très prochainement en attente du devis de l'entreprise Enrik GUICHARD.

○ Urbanisme

• Demande de droit de préemption

Monsieur le Maire présente les dossiers déposés en mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Vendeur	ACQUEREUR	ADRESSE DU BIEN
PACAUD Alain	GERUSA Olivier	389 route de Lons
VUITTON Olivier	BLANC Mathieu	220 chemin du Pré de la Mare
ANCEAU Sébastien		38 rue du Champ Beaulieu
PROSEGUR	ACTIVIMMO	439 rue du 19 Mars 1962
SOBOTRAM	TD Distribution	Champ Poly

• Demande de travaux et permis de construire

Monsieur le Maire présente les dossiers déposés en mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Dossier	Nom	Objet
PC	MICHELET Nelson	Maison individuelle
DP	LORGE Pierre	Véranda
DP	ROMAND Bernard	Piscine
DP	OZEREE Frédéric	Piscine
DP	ROUSSELET Audrey	Division foncière
DP	GRAND Jimmy	Mur de clôture
DP	ARTEIS (ROUSSEY Pierre)	Panneaux photovoltaïques
DP	BERTRAND Yves	Création d'une porte de garage
DP	NTEME Jacqueline	Réfection de toiture
DP	BRETILLOT Dominique	Portail + isolation extérieure + baie vitrée
DP	Groupe Transition Energie (COSTE Monique)	Panneaux photovoltaïques

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

La secrétaire,
Anne-Marie BADIN



Le Maire,
Jean-Yves L'ANNEAU

